RÈGLEMENT DU CONCOURS EUROPOÉSIE UNICEF 2026 - 2027

RENCONTRES EUROPÉENNES-EUROPOÉSIE - http://europoesie.centerblog.net

La participation des « Jeunes » jusqu'à 20 ans inclus est gratuite.

Article 1

À l'occasion du 37ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'association Rencontres Européennes-Europoésie (Loi 1901) organise un concours de poésie, conte et nouvelle ouvert à tous les poètes d'expression francophone, **au profit du Comité de Paris de l'UNICEF.**

La clôture des inscriptions est fixée au 31 janvier 2027, le cachet de la poste, ou le courriel, faisant foi.

Article 2

Deux thèmes sont proposés : **. L'enfance : aide et protection** **. Thème libre**

Quatre sections par thème : **classique et néoclassique - libre - court et haïku - conte et nouvelle**

10 poèmes, au plus, seront à envoyer en **1 exemplaire papier et 1 exemplaire par courriel** (Word taille 14).

Article 3

Chaque poème ne dépassera pas 40 vers, les contes et nouvelles, 6 pages. Le thème et la section seront mentionnés en haut et à gauche de chaque exemplaire. La section choisie engage la responsabilité de l'auteur.

Article 4

Les textes seront dactylographiés sur papier blanc standard (80g) format A4. **L'anonymat sera respecté.**

Article 5

L'envoi de chaque participant, **par la poste**, non recommandé (suffisamment) affranchi comprendra :

. Les poèmes en **1 exemplaire** chacun ;

. Une feuille libre avec le nom, l'adresse postale, le courriel, le téléphone, les titres des poèmes, contes et nouvelles, ainsi que la mention « *Je suis l'auteur du (ou des) texte (s) envoyé (s) »*. **L'IA n'est pas accepté.**

. Une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse du participant ;

. Un exemplaire du présent règlement daté et signé portant la mention « Lu et approuvé ».

. Le règlement des frais d'inscription : non adhérents : 10 €/ texte – adhérents : 5 €/ texte,

. Pour un paiement par chèque : **à l'ordre de « Rencontres Européennes-Europoésie**

. Le paiement par virement bancaire est à privilégier :

RIB : 20041-00001-2578872C020-93 – IBAN : FR97 2004 1000 0125 7887 2C02 093 – BIC : PSSTFRPPPAR

L'envoi postal est à adresser :

au Président : Joël CONTE-TAILLASSON – 160 rue Oberkampf 75011 Paris - 06 08 98 67 02

L'envoi internet (version Word taille 14) **est à effectuer : au Courriel : joel.conte-taillasson@orange.fr**

Article 6

Les envois seront effectués sous la seule responsabilité du participant. Quelles que soient les réclamations et les suites au plan judiciaire, elles ne sauraient engager les organisateurs.

Article 7

Trois Prix (1er, 2ème et 3ème), et des Diplômes d'Honneur seront attribués pour chaque section.

Un diplôme et un chèque de 200 € seront attribués au **Prix Spécial « EUROPOÉSIE »**.

Un diplôme et un chèque de 200 € seront attribués pour le **Prix Spécial de l'AFAL.**

Article 8

Deux anthologies seront réalisées, « Adultes » et « Jeunes » à partir de poèmes sélectionnés.

Elles sont vendues au profit du Comité de Paris de l'UNICEF.

Un exemplaire sera remis gratuitement aux participants « Jeunes » sélectionnés.

Article 9

Deux jurys, de présélection et de sélection finale, seront composés de poètes reconnus. Leurs décisions sont sans appel. Les poèmes ne seront pas rendus.

Article 10

La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie, à une date à confirmer, à Paris. Tous les participants seront conviés, et devront être présents ou représentés à cette manifestation, où le palmarès sera donné.

Le candidat déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Nom : Prénom :

Date et Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :